

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· Identificateur de produit

· Nom du produit: **SUBSTITUT D'AMMONIAQUE**
 · Code du produit: 0588
 · Numéro d'enregistrement: Voir Chapitre 3

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · Emploi de la substance / de la préparation: Produit d'entretien

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70
 Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
 Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
 Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75
 Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04
 Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
 5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
 51062 REIMS CEDEX
 Tel: 03 26 49 58 70

· Numéro d'appel d'urgence: Courriel: chimie@charbonneaux.com
 ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
 SAMU : 15
 POMPIERS: 18
 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
 Emergency Number 112

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE: Néant.
 · Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
 · Pictogrammes de danger: néant
 · Mention d'avertissement: néant
 · Mentions de danger: néant
 · Conseils de prudence: Tenir hors de portée des enfants.
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.


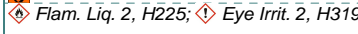

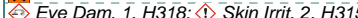
· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 · PBT: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 · vPvB:

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	alcool éthylique	 F R11 	<5%
	Acide carboxylique d'éther alkyle	 Xi R38-41 	<0,5%

· SVHC: néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

parfums (Limonene), agents de surface anioniques < 5%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

Nom du produit: SUBSTITUT D'AMMONIAQUE

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

· Après contact avec la peau:

Après utilisation, laver les mains à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

· Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

· Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation:

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

Nom du produit: SUBSTITUT D'AMMONIAQUE

(suite de la page 2)

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 alcool éthylique

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
PEL (U.S.A.)	1900 mg/m ³ , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	1900 mg/m ³ , 1000 ppm
TLV (U.S.A.)	1880 mg/m ³ , 1000 ppm
AGW (Allemagne)	960 mg/m ³ , 500 ppm 2(II);DFG, Y

· DNEL**64-17-5 alcool éthylique**

DNEL (-)	Inhalation (short term, local) : 19.. mg/m ³ (1000ppm) Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m ³ (500ppm) Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day
----------	--

29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

DNEL (CONSOMMATEURS)	Dermal - Long terme, effets systémiques: 1,1mg/kg bw/jour Inhalation - Long terme, effets systémiques: 1,2mg/m ³ Ingestion - Long terme, effets systémiques: 7,5mg/kg bw/jour
(TRAVAILLEURS)	Inhalation - Long terme, effets systémiques: 10mg/m ³ Dermal - Long terme, effets systémiques: 3mg/kg bw/jour

· PNEC**64-17-5 alcool éthylique**

PNEC (-)	Eau douce: 096 mg/l Eau de mer: 0.79 mg/l Sédiment d'eau douce: 3.6 mg/kgdw Sédiment marin: 2.9 mg/kgdw sol: 0.63 mg/kgdw oral: 0.72 g/kg d'aliment
----------	--

29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

PNEC (-)	Eau douce 0,519 mg/l Eau de mer 0,0519 mg/l Rejets intermittents 5,19 mg/l STP (Station d'épuration d'eaux usées) 100 mg/l Sédiment d'eau douce 2,96 mg/kg p.s. Sédiment marin 0,296 mg/kg p.s. Sol 0,287 mg/kg p.s.
----------	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection des mains:

· Matériau des gants

Gants conseillés

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Translucide
Odeur:	Légère

· valeur du pH à 20 °C:

8

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 100 °C

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

Nom du produit: SUBSTITUT D'AMMONIAQUE

(suite de la page 3)

· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	0,9868 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	5,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Conditions à éviter**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	5628 mg/kg (rat)
------	------	------------------

64-17-5 alcool éthylique

Oral	LD50	6200 - 15000 mg/kg (rat) (OECD401 equivalent)
Inhalatoire	LC50	>50 mg/m ³ (rat) (OECD403 equivalent)

29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

Oral	LD50	>3700 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (RAT)
	LC50	>2,04 (RAT) (4h)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée / irritation cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**
- après une exposition répétée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- après une exposition unique: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Cancérogénicité: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxique pour la reproduction: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:

64-17-5 alcool éthylique

CE50 (écologique)	275mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (Chlorella vulgaris) EC10: 11.5 mg/l Selenastrum capricornutum : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l Chlamydomonas eugametos: EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l
	Aquatic algae saltwater: Skeletonema costatum, NOEC (5 days): 3.24 g/l. 12,34g/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (Daphnia magna) Daphnia magna: NOEC (reproduction, 21 days): >10 mg/l Cériodaphnia dubia: EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l Palaemonetes pugio NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l
	Invertebrates saltwater: Artemia salina: EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l) Artemia salina nauplii: EC50, 48h: 857 mg/l
LC50 (écologique)	13 g/l, 96h mg/l (POISSONS) (Salmo gairdneri) Pimephales promelas: 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

Nom du produit: SUBSTITUT D'AMMONIAQUE

(suite de la page 4)

29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

LC50 (écologique) >1000 mg/l (DAPHNIES) (48H)
Daphnia magna
841 mg/l (POISSONS) (96h)

· Persistance et dégradabilité**64-17-5 alcool éthylique**

Biodegradabilité (-)
Facilement biodégradable

29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

Biodegradabilité 91 % (-) (OCDE 301E - 28 jours)

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:

· Potentiel de bioaccumulation

64-17-5 alcool éthylique

Log Pow -0,35 (-)

29911-28-2 ETHER N-BUTYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL

Log Pow 1,523 (-)

· Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

· Indications générales:

En général non polluant

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· No ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· Nom d'expédition des Nations unies

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe

néant

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

néant

· Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU:

-

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

Nom du produit: SUBSTITUT D'AMMONIAQUE
Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite de la page 5)

16 Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE.

Non concerné

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 27.06.2014

Nom du produit: SUBSTITUT D'AMMONIAQUE

(suite de la page 6)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR